

## Lévesque, Claudette

---

**De:** Elyse [elyzoum@hotmail.com]  
**Envoyé:** 13 mars 2014 12:12  
**À:** Greffe  
**Objet:** dossier R-3854-2013 (compteurs intelligent)

**Indicateur de suivi:** Assurer un suivi  
**État de l'indicateur:** Terminé

Huberdeau, Mars 2014

Dossiers R 3863-2013 et R-3854-2013 ph. 2.

Objet :« Installation sans frais d'un compteur de nouvelle génération »

J'ai envoyé une première lettre de « non-consentement d'installation de compteur intelligent» à madame Isabelle Courville, le 18 novembre 2011. C'est monsieur Jean-Luc Dion, le chef des plaintes et réclamations en appel, qui m'a répondu, par écrit le 13 décembre 2011: « Vous serez informé lorsque le calendrier d'installation nous indiquera que nos installateurs seront dans votre secteur », ignorant ainsi clairement mon refus.

J'ai reçu, le 11 décembre 2013, l'avis d'installation sans frais d'un compteur de nouvelle génération. Or, cette lettre, daté du 4 décembre 2013, indique que nous avons 30 jours pour répondre et que ces jours sont comptés à partir de la date sur la lettre, mais elle est arrivée avec une semaine de retard. Cela ne nous a évidemment pas donné beaucoup de temps pour réagir parce que non seulement elle a été envoyée en retard, mais surtout peu de temps avant Noël.

Le 10 janvier 2014, j'ai donc envoyé, par courrier recommandé, un deuxième avis de non consentement à l'installation d'un compteur émetteur de radiofréquences. Et à ce jour, bien que j'aie spécifiquement demandé « une confirmation écrite nous assurant du respect de cet avis », je n'ai toujours pas eu de réponse.

J'ai aussi manifesté mon non-consentement par téléphone. Je crois qu'on m'a menti en me disant que je n'avais pas le droit de refuser et que mon unique option était d'accepter un compteur numérique « non communicant »; On a essayé de me convaincre d'accepter le CI, essayé de m'intimider, une employée condescendante a ri lorsque je lui ai exprimé mes craintes! On m'a, à un autre moment, dit que refuser pourrait me coûter cher, on m'a subtilement menacé de nous couper le courant.

J'habite à la campagne, sur un chemin privé, et du chemin public on ne peut voir si nous sommes présents. J'ai vu un camion d'hydro venir jusque dans mon entrée hésiter puis s'en retourner, est-ce parce que ma voiture était désormais visible, ainsi que la pancarte de non-consentement, et qu'il était évident que j'y sois ? Si je n'y avais pas été aurait-on changé le compteur analogue sans mon consentement ?

Au téléphone j'ai demandé à une employée, s'il était possible, advenant que je n'ai effectivement absolument pas le choix d'accepter un compteur dit « non-communicant », de le faire installer sur un poteau le plus loin possible de ma maison et on m'a dit que c'était une solution, mais que cela serait évidemment à mes frais et que cela devrait être fait par un maître électricien ; je n'en ai pas les moyens. Et je me demande : si cette installation doit être faite par un maître électricien, alors comment se fait-il que les installations actuelles de ces compteurs ne le soit que par des techniciens avec très peu de formation? L'installateur n'est pas un maître électricien qui pourra rapidement déceler un problème avant d'installer le nouveau compteur.

Je crois que les frais d'installation et de lecture (ou de dissuasion) sont inacceptables; les personnes qui ne peuvent pas se permettre de les payer sont forcées d'accepter le compteur "intelligent", même si ce n'est pas leur choix. C'est inacceptable de payer 17 \$/mois à vie pour la lecture quand l'abonné peut prendre la lecture lui-même et l'envoyer à Hydro Québec. C'est inacceptable qu'une société d'État affirme qu'elle ne peut pas faire confiance aux abonnés pour faire leur propre lecture, c'est un manque de respect envers la population. Les abonnés qui ont choisi le CI parce que sans frais punitifs qu'ils ne pouvaient pas se permettre, font aussi face à des frais auxquels ils ne s'attendaient pas et cela malgré de ne pas avoir changé leurs habitudes de consommation, car Hydro Québec n'a pas informé ses clients que les compteurs numériques comptabilisent les départs de moteur, ce que l'électromécanique ne peut pas faire, et pour cette raison la nouvelle facture augmente – c'est abusif ne pas prendre en considération la capacité de payer de tous et chacun cette nouvelle facturation et surtout ne pas informer ce fait pour que les citoyens puissent prendre une décision éclairée.

Je considère que ces compteurs sont potentiellement dommageables pour notre santé à cause de l'intensité de leurs émissions électromagnétiques. Je tiens à ma santé et je réclame haut et fort mon droit le plus stricte dans un pays démocratique, la liberté de choix.

J'ai dû quitter un emploi et j'en ai perdu un autre parce que je suis intolérante aux radiofréquences, hypersensible aux ondes électro-magnétiques: Migraines ophtalmiques, douleurs aux articulations, tremblements, et étourdissements diminuaient ma productivité et qualité de vie. Quel genre d'emploi puis-je espérer dans un environnement encombré par les technologies sans fil?

De plus, depuis l'installation des CI de quelques voisins proches, j'ai des malaises qui me rendent la vie pénible; je souffre de troubles du sommeil, d'insomnie, de fatigue généralisée, d'acouphènes, j'ai parfois des palpitations cardiaques et souvent les oreilles bouchées.

Chez mes parents, qui habitent en condo, des compteurs ont été installés. Je n'ose plus les visiter, car j'y ressens des maux de tête et de cœur, et des étourdissements. La sensation d'avoir une casquette de plomb qui m'enserme le crane à un rythme régulier fait que je ne peux y dormir. La situation est la même chez mes amis dont les compteurs ont été changés. Il m'apparaît que tous ces symptômes nuisent à ma qualité de vie et à ma santé.

Je n'utilise pas de four micro-ondes, ni de téléphone cellulaire, je n'ai pas de téléphone sans fil, j'évite le wifi. J'ai bien la télévision, mais je la débranche lorsque je ne m'en sers pas, ainsi que tout appareil qui n'est pas en fonction. C'est mon choix, pour le moment... Où irai-je si Hydro-Québec change tous les compteurs? Je ne veux pas vivre sans électricité et à l'écart de toute civilisation... Comment vivre hors de portée de champs magnétiques? Est-ce que je devrai vraiment m'expatrier? Je veux vivre pas survivre! Je suis profondément inquiète pour la santé de mes enfants, je ne veux pas qu'ils vivent quotidiennement avec un mal de tête! "Je considère l'installation des compteurs de nouvelle generation comme une atteinte à notre intégrité physique et à notre droit le plus strict de vivre dans un environnement sain."

Merci de votre attention.

Élyse Goyer  
107 chemin Brosseau  
Huberdeau (Québec)  
J0T 1G0

